Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/préparation et de la société

KORANTIN BH 50

Utilisation: inhibiteur de corrosion pour l'industrie chimique

Numéro d'agréation/Numéro d'autorisation:
Société:
BTC Speciality Chemical Distribution N.V./S.A.-1170 Bruxelles/Brussel
BELGIE/BELGIQUE

Adresse de contact:
BTC Speciality Chemical
Distribution N.V./S.A.
Ch de LaHulpe/Terhulpsestw 178
1170 Bruxelles/Brussel

Téléphone: 0032 2 373 25 83
Téléfax numéro: 0032 2 373 23 20
adresse E-Mail: BTC_msds@BTC-BENELUX.COM

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone: +49 180 2273 112
Téléfax numéro: +49 621 6092 664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

but-2-yne-1,4-diol, dans l'eau

Composants dangereux

but-2-yne-1,4-diol
Teneur (W/W): 50 %
Numéro CAS: 110-65-6
Numéro-CE: 203-788-6
Numéro INDEX: 603-076-00-9
Symbole(s) de danger: C, T
Phrase(s)-R: 21, 23/25, 34, 43, 48/22

méthenamine
Teneur (W/W): 3 %
Numéro CAS: 100-97-0
Numéro-CE: 202-905-8
Numéro INDEX: 612-101-00-2
Symbole(s) de danger: F, Xn
Phrase(s)-R: 11, 42/43

prop-2-yne-1-ol
Teneur (W/W): 0,5 % - 1,5 %
Numéro CAS: 107-19-7
Numéro-CE: 203-471-2
Numéro INDEX: 603-078-00-X
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 10, 23/24/25, 34, 51/53

méthanol
Teneur (W/W): 0,5 % - 1,5 %
Numéro CAS: 67-56-1
Numéro-CE: 200-659-6
Numéro INDEX: 603-001-00-X
Symbole(s) de danger: F, T
Phrase(s)-R: 11, 23/24/25, 39/23/24/25

aldéhyde formique
Teneur (W/W): 0,5 % - 1,5 %
Numéro CAS: 50-00-0
Numéro-CE: 200-001-8
Numéro INDEX: 605-001-00-5
Symbole(s) de danger: T
Phrase(s)-R: 23/24/25, 34, 43, 40

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Nocif par contact avec la peau.
Toxique par inhalation et par ingestion.

Provoque des brûlures.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

4. Premiers secours

Indications générales:
Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:
En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Se rincer immédiatement la bouche et boire de l'eau en grande quantité, faire vomir, secours médical.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu, mesure prophylactique contre l'oedème du poumon: dose-aérosol de corticostéroïde.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau, extincteur à poudre, mousse

Risques particuliers:
vapeurs nocives
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement:
Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Eviter la formation d'aérosols.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Séparer des acides forts. Séparer des bases fortes. Séparer des sels de métaux lourds. Séparer des agents oxydants puissants.
Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

50-00-0: aldéhyde formique
VLE 0,38 mg/m3 ; 0,3 ppm (TLV (BE))

67-56-1: méthanol
VME 266 mg/m3 ; 200 ppm (TLV (BE))
VLE 333 mg/m3 ; 250 ppm (TLV (BE))
Effet sur la peau (TLV (BE))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

107-19-7: prop-2-yne-1-ol
VME 2,3 mg/m3 ; 1 ppm (TLV (BE))
Effet sur la peau (TLV (BE))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à particules de grande capacité de rétention pour particules solides et liquides (p.ex. EN 143 ou 149, Type P3 ou FFP3).

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):
caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement
Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:
La protection corporelle doit être choisie selon le niveau d'activité et d'exposition., tablier résistant aux acides et aux bases, p. ex. en caoutchouc (p.ex. selon EN 14605), bottes de protection, p.ex. en caoutchouc (p.ex. selon EN 20346), combinaison de protection contre les agents chimiques résistant aux acides (p.ex. selon EN 14605)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	spécifique du produit	
Valeur du pH:	env. 7 (20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)	
Température de solidification:	-1 °C	
Intervalle d'ébullition:	100 - 250 °C	
Point d'éclair:	> 65 °C	(DIN 51758)
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur:	21 mbar (20 °C)	

	104 mbar (50 °C)
Densité:	1,091 g/cm3 (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble
Solubilité (qualitative) solvant(s):	les solvants polaires soluble

10. Stabilité et réactivité

Produits à éviter:
acide nitrique

Réactions dangereuses:
Réactions avec les bases et les acides forts. Réactions avec des sels de métaux lourds. Réactions avec les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 50 - 200 mg/kg

(par inhalation): 8 h (IRT)
Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.

DL50 rat (par voie cutanée): 400 - 2.000 mg/kg

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Irritations primaires des muqueuses lapin: (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
Dans le cas présent, en raison de l'action corrosive sur la peau, on peut s'attendre à un résultat identique pour les yeux.

Sensibilisation

Lors d'une manipulation permanente risque d'allergie cutanée.

cancérogénicité

Données relatives à : aldéhyde formique
Evaluation du caractère cancérogène:
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Après une exposition inhalative à vie à des concentrations provoquant des dommages aux muqueuses, des tumeurs nasales sont apparues chez les rats. Pour d'autres espèces animales ces mêmes résultats n'ont pas été observés ou l'ont été avec un effet nettement plus faible. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé le formaldéhyde en Catégorie 1 des substances cancérigènes chez l'homme, sur la base d'une évidence épidémiologique qui a montré une relation entre l'exposition à l'aldéhyde formique et le cancer du rhino-pharynx. Les informations réglementaires actuellement en vigueur sont décrites dans cette fiche de données de sécurité. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle recommandés sont appliqués.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 10 - 100 mg/l, Leuciscus idus

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 10 - 100 mg/l

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) > 100 mg/l

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:
> 80 % réduction du COD (OCDE 301E; 84/449/CEE , C.3) S'élimine bien par biodégradation.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

classe de danger:	8
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 2922
Étiquette de risque:	8, 6.1
dénomination technique d'expédition:	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. contient (2-BUTYNE-1,4-DIOL)

RID

classe de danger:	8
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 2922
Étiquette de risque:	8, 6.1
dénomination technique d'expédition:	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. contient (2-BUTYNE-1,4-DIOL)

Transport fluvial intérieur
ADNR

classe de danger:	8
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 2922
Étiquette de risque:	8, 6.1
dénomination technique d'expédition:	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. contient (2-BUTYNE-1,4-DIOL)

Transport maritime
IMDG

Hazard class:	8
Packing group:	III
ID number:	UN 2922

Hazard label:	8, 6.1
Marine pollutant:	NO
Proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. contains (2-BUTIN-1,4-DIOL)

Transport aérien
IATA/ICAO

Hazard class:	8
Packing group:	III
ID number:	UN 2922
Hazard label:	8, 6.1
Proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. contains (2-BUTIN-1,4-DIOL)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations'):

Symbole(s) de danger

C	Corrosif.
T	Toxique

Phrase(s)-R

R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Le(s) conseil(s) de prudence

S23.3	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2-BUTYNE-1,4-DIOL, ALDÉHYDE FORMIQUE

Autres prescriptions

16. Autres informations

Utilisation(s) non appropriée(s): aérosol

Ne pas utiliser sous forme d'aérosol.

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

C	Corrosif.
T	Toxique
F	Facilement inflammable.
Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
21	Nocif par contact avec la peau.
23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
11	Facilement inflammable.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
10	Inflammable.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.